

Dossier N° : 10894695
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service ressources naturelles
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : vendredi 16 décembre 2022 14h48
En instruction le : lundi 17 avril 2023 14h47
Décision le : lundi 17 avril 2023 14h47

Identité du demandeur

Email : nathalie.david@sepfa.com
SIRET : 30843189900043
SIRET du siège social : 30843189900043
Dénomination : SEPFA-HAG'TECH
Forme juridique : Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Capital social : 200 096 €
Libellé NAF : Mécanique industrielle
Code NAF : 2562B
Date de création : 1 janvier 1974
Effectif mensuel 05/2020 : 27,0
(URSSAF)
Effectif moyen annuel : 27,95
2019 (URSSAF)
Effectif (ISPF) : 20 à 49 salariés
Code effectif : 12
Numéro de TVA intracommunautaire : FR02308431899
Adresse : SEPFA-HAG'TECH
5 RUE DOM PEDRO
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Destruction des oeufs de Goeland argneté par stérilisation

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

Mme

Nom et prénom du signataire de la demande :

DAVID NATHALIE

Fonction du signataire de la demande :

Comptable

Nom et prénom du chargé de projet :

CHOUBRAC MARYLINE

N° de téléphone du chargé de projet :

02 33 20 07 07

E-mail du chargé de projet :

maryline.choubrac@sepfa.com

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

11

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

13

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non

Prévention de dommages aux pêcheries

Non

Prévention de dommages aux cultures

Non

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Non

Protection de la sécurité publique

Non

Motif d'intérêt public majeur

Non

Autres (à préciser ci-dessous)

Non

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Limitation des nuisances pour le site et participation à la limitation des nuisances

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Non communiqué

Destruction des oeufs :

Stérilisation par badigeon de substances naturelles

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non

Sans objet

Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non

Utilisation d'animaux domestiques

Non

Utilisation de sources lumineuses

Non

Utilisation d'émissions sonores

Non

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non

Utilisation d'armes de tir

Non

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non

Autre

Non

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom

Daphné Lapie, Franck Morel & Gérard Debout

Organisme de rattachement

Groupe ornithologique normand (GONm)

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

2023

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

01 mai 2023

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

50 – Manche

Précisez la commune :

Cherbourg-en-Cotentin (50100)

Département : 50 – Manche

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Les opérations à réaliser seront faites par le prestataire ALTIVIA

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

Gestion des déchets et communication sur l'interdiction de nourrissage

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Les travaux de sur-couverture que nous avons effectués ont porté leurs fruits, puisque les nefs concernées de notre atelier présentent maintenant une pente, d'où la difficulté pour les goélands de nicher.

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Non communiqué

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'27"N 1°36'49"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'50"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'49"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

risque de report vers une ville/entreprise voisine qui ne stérilise pas ou n'effarouche pas

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Nombre total de nids construits en 2020 = 46 / en 2021=29 / en 2022=13

Nombre total de couples nicheurs en 2020 = 46 / en 2021 = 11 / en 2022=11

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Limitation des nuisances pour le site et participation à la limitation des nuisances pour le secteur résidentiel dans lequel se trouve le site

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

oui

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Date du 1er passage :

19 mai 2022

Durée de l'intervention (en jours) :

1

Date du 2nd passage :

08 juin 2022

Durée de l'intervention (en jours) :

1

Quel produit a été utilisé ?

STERILIS

Cartographie des zones traitées :

- Un point situé à 49°38'27"N 1°36'49"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'29"N 1°36'48"W
- Un point situé à 49°38'28"N 1°36'48"W

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

Non communiqué

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Espèce :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples en début de nidification :

11

et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :

Non communiqué

Nombre de couples en fin de campagne :

11

et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :

11

Nombre de nids :

13

Nombre d'oeufs :

27

Nombre de poussins :

4

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

100%

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Non communiqué

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération??

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté???

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes???

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, vendredi 16 décembre 2022 14h48

[Votre dossier n°10894695 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 10894695 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Destruction des oeufs de Goeland argneté par stérilisation . À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10894695> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.frBonne journée,

Email automatique, lundi 17 avril 2023 14h42

[Votre dossier n°10894695 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme le passage en instruction de votre dossier n° 10894695 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et votre demande : Destruction des oeufs de Goeland argneté par stérilisation . À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10894695> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.frBonne journée, DREAL Normandie Service ressources naturelles

Email automatique, lundi 17 avril 2023 14h47

[Votre dossier n° 10894695 a été accepté (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en...)] Bonjour, [??] Votre dossier n° 10894695, déclaré le 16/12/2022 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et votre demande Destruction des oeufs de Goeland argneté par stérilisation a été accepté le 17/04/2023. Cette acceptation va se traduire par un arrêté préfectoral, qui vous sera transmis ultérieurement par le service ressources naturelles de la DREAL Normandie. Vous devez impérativement détenir cet arrêté pour pouvoir commencer les opérations. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10894695> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Bonne journée, DREAL Normandie Service ressources naturelles

pascal.domalain, lundi 17 avril 2023 14h48

Bonjour,

Notre travail d'analyse des données ne nous a pas permis de conclure avec certitude sur les effets liés à l'épizootie sur les populations nicheuses de goélands. En conséquence, les dérogations en cours restent valides et les nouvelles demandes ou reconduction sont acceptées.

Vous recevrez votre arrêté de dérogation au début du mois de mai avant la campagne de stérilisation.

Restant à votre disposition,

Cordialement